



## BON DE COMMANDE VIP

Raison Sociale : .....

Nom de l'interlocuteur : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Pays : ..... E-mail : .....

Téléphone : ..... Portable : ..... Fax : .....

Je soussigné : .....

agissant pour le compte de la société : .....

désire commander :

	P.U.H.T.	Quantité	Montant
<b>Espace VIP Entreprises</b>			
<input type="radio"/> <b>ABONNEMENT EN ESPACE VIP ENTREPRISES :</b> 1 billet VIP par concert (11 concerts). <i>L'achat d'abonnement « Espace VIP Entreprises » permet d'accéder en priorité à la vente des places VIP Solo ci-dessous.</i>	<b>1 350 €</b>		
<b>Vos places VIP Solo</b> (offre réservée aux acheteurs de l'offre « Espace VIP Entreprises »)			
<input type="radio"/> <b>22/07 : DEEP PURPLE + ALAN PARSONS LIVE PROJECT</b>	<b>165 €</b>		€
<input type="radio"/> <b>23/07 : JULIEN DORÉ + JÉRÉMY FREROT</b>	<b>165 €</b>		€
<input type="radio"/> <b>24/07 : MIKA + CLARA LUCIANI</b>	<b>165 €</b>		€
<input type="radio"/> <b>25/07 : DAMSO + PLK</b>	<b>150 €</b>		€
<input type="radio"/> <b>26/07 : ZUCCHERO + ASAF AVIDAN</b>	<b>165 €</b>		€
<input type="radio"/> <b>27/07 : ANGÈLE + TSEW THE KID</b>	<b>165 €</b>		€
<input type="radio"/> <b>28/07 : GAD ELMALEH</b>	<b>150 €</b>		€
<input type="radio"/> <b>29/07 : -M-</b>	<b>165 €</b>		€
<input type="radio"/> <b>30/07 : LA VOIE DE JOHNNY AVEC JB GUEGAN</b>	<b>95 €</b>		€
<input type="radio"/> <b>30/07 : NUIT BLANCHE</b>	<b>120 €</b>		€
<input type="radio"/> <b>31/07 : BEN HARPER + BEN MAZUÉ</b>	<b>150 €</b>		€
	<b>Total € HT</b>		€
	<b>TVA 20%</b>		€
	<b>Total € TTC</b>		€

Bon de commande à retourner à  
 COLMAR EXPO SA • Stéphanie JUEN  
 Avenue de la Foire aux Vins • F - 68000 COLMAR  
 Tél. +33 (0)3 90 50 51 45 • Portable : +33 (0)7 77 26 85 60  
 E-mail : stephanie@colmar-expo.fr

LA TOTALITÉ DU PAIEMENT EST À EFFECTUER LORS DE LA LIVRAISON DES BILLETS  
 COMMANDE NON MODIFIABLE, NON REMBOURSABLE

## A. CONDITIONS DE PAIEMENT

Les règlements sont à effectuer :

○ soit par chèque (pour les clients domiciliés en France) à l'ordre de COLMAR EXPO SA - FAV

○ soit par virement, devant impérativement porter la mention « Règlement sans frais pour le bénéficiaire ».

Merci de nous transmettre une copie de votre avis de virement.

BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

IBAN : FR76 1470 7508 2849 2122 0582 565 • SWIFT/BIC : CCBPFRPMTZ

RIB : 14707 50828 4921220 5825 65 • N° de TVA : FR 19 388 014 714

○ soit par carte de crédit :  Visa  Eurocard  Mastercard

Numéro de carte bancaire : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Expire le : ..... Code CSV : 

--	--	--

Montant : ..... € TTC

Nom du Titulaire : ..... Signature :

## B. CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute souscription d'un bon de commande implique l'adhésion totale aux présentes conditions générales de vente.

Toute modification ou réserve apportée de quelque façon que ce soit au présent document par le souscripteur, sera considérée comme nulle et non avenue.

### ■ DURÉE

Le présent contrat est conclu pour la 73<sup>ème</sup> FOIRE AUX VINS D'ALSACE uniquement et expirera le 01 août 2022.

### ■ FACTURATION ET REGLEMENT

La TVA est à la charge du souscripteur au taux en vigueur au moment de la souscription du contrat. La facturation sera faite au nom du souscripteur. Dans le cas d'une facturation à un mandataire, un double de la facture sera adressé simultanément au client.

Le règlement est à effectuer par chèque en euros à l'ordre de COLMAR EXPO SA, selon les modalités suivantes: 100% du montant TTC de la commande à réception de la facture faisant ressortir la TVA adressée à l'attention de la société.

### ■ CONDITIONS SPECIALES LIEES A LA BILLETTERIE

Il est préalablement précisé que les présentes conditions générales régissent exclusivement les ventes de billets de spectacles réalisées directement auprès de COLMAR EXPO S.A.

#### ARTICLE 1 - PRIX

1.1. Les prix des billets de spectacles (valeur faciale) sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Le prix figurant au recto du billet est le prix global payé par le spectateur. Le prix payé par le spectateur ne peut être modifié.

1.2. Différents types de tarifs peuvent vous être proposés notamment selon les manifestations.

1.3. Toutes les commandes quelle que soit leur origine sont payables en euros.

1.4. COLMAR EXPO S.A se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

#### ARTICLE 2 - PAIEMENT

Les modes de paiement en vigueur concernant les concerts vendus sont ceux qui vous sont proposés ci-dessus dans le chapitre A « Conditions de paiement ».

#### ARTICLE 3 - CONFIRMATION DE LA COMMANDE

Votre commande de billets de spectacles n'est définitivement confirmée et n'engage COLMAR EXPO S.A qu'à réception de la facture dans le cadre de la commande d'un abonnement.

#### ARTICLE 4 - VALIDATION

Vous déclarez avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente avant la passation de votre commande.

La validation de votre commande vaut donc acceptation de ces conditions générales de vente. Sauf preuve contraire, les données enregistrées par Colmar Expo SA constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par COLMAR EXPO S.A et ses clients.

#### ARTICLE 5 - OBTENTION DES BILLETS

6.1.1 En cas de remise en main propre, le commercial mandaté par COLMAR EXPO S.A vous remettra vos places de concerts ainsi qu'un bon de réception dont le mode de renvoi est à effectuer selon les conditions dans le paragraphe 6.2.

6.1.2 En cas de remise par courrier postal, l'envoi de vos places de concerts sera accompagné d'un bon de réception dont le mode de renvoi est à effectuer selon les conditions dans le paragraphe 6.2. L'envoi se fera par pli recommandé avec accusé de réception.

6.2 Le bon de réception est à renvoyer par fax au 03.89.41.25.50, par mail, à communication@colmar-expo.fr ou par courrier postal à l'adresse : COLMAR EXPO S.A, Service Billetterie, Avenue de la Foire aux Vins, F-68 000 COLMAR.

#### ARTICLE 6 - ANNULATION, REMBOURSEMENT, UTILISATION

7.1 Absence de droit de rétractation  
Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, les billets de spectacles ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

7.2 Un billet de spectacle ne peut être remboursé même en cas de perte ou de vol, ni repris, ni échangé sauf en cas d'annulation d'un spectacle. Ce remboursement n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du billet.

Un billet ne peut également être revendu à un prix supérieur à celui porté au recto dudit billet.

Aucun duplicata du billet ne pourra être délivré y compris en cas de perte ou de vol.

7.3 A l'annonce de l'annulation ou d'une modification de date, d'horaire ou de lieu d'un spectacle pour lequel vous avez réservé des places, vous acceptez que

COLMAR EXPO S.A utilise dans la mesure du possible, les coordonnées que vous avez saisies lors de la réservation pour vous tenir informés de la marche à suivre.

7.4 Dans le cadre de l'annulation du spectacle, le remboursement de la place de concert dans le cadre de l'abonnement VIP ENTREPRISE s'effectue suivant le prix figurant sur la partie recto du billet de concert correspondant au spectacle annulé. Le remboursement sera effectué auprès du mandataire de la commande de l'abonnement VIP ENTREPRISE et ne saurait être effectué directement au porteur du billet.

Nous vous invitons en tout état de cause à vérifier 24 heures avant votre spectacle que celui-ci est bien maintenu sans modification, par téléphone au 03.90.50.50.50 (prix d'un appel local), ou dans l'un de nos points de vente.

#### ARTICLE 7 - SERVICE CLIENTÈLE ET SUIVI DE COMMANDE

Pour toute information ou question, notre Service clientèle est à votre disposition :

Téléphone: 03.90.50.50.50 (prix d'un appel local), du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Si vous appelez de l'étranger, le numéro est : +33 3 90 50 50 50

Courrier: COLMAR EXPO S.A, Service Billetterie, Avenue de la Foire aux Vins, F-68000 COLMAR  
Formulaire mail: billetterie@foire-colmar.com

#### ARTICLE 8 - ACHÈMÈNEMENT

Pour l'acheminement ou la délivrance de vos billets, COLMAR EXPO S.A décline toute responsabilité et cela, malgré la compétence des prestataires proposés, pour tout incident lié à l'acheminement de vos billets par le(s) prestataire(s).

#### ARTICLE 9 - DROIT APPLICABLE - LITIGES

Les ventes de billetterie visées aux présentes sont soumises à la loi française.

En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents.

#### ■ LITIGES

En cas de litiges qui n'auraient pu être réglés à l'amiable, le droit français est applicable, les tribunaux du siège de COLMAR EXPO SA seront seuls compétents. Seul le texte en langue française faisant foi.

Fait à ..... le .....

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé» et cachet obligatoire de la société :